

Numéro hors-série spécial EEE



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN PAYS DE LA LOIRE



EDITO

Une reconnaissance importante !



Madame, Monsieur les élus,
Chers bénévoles,

Le 1^{er} février dernier, le Préfet de Maine-et-Loire a délivré à POLLENIZ un agrément régional au titre de la protection de l'environnement.

Nous sommes désormais la seule structure à bénéficier sur le plan national de la double reconnaissance Organisme à Vocation Sanitaire (OVS végétal) et agréée au titre de la protection de l'environnement. C'est de manière très explicite la validation de notre double compétence en Agriculture et en Environnement. C'est surtout la reconnaissance du travail quotidien des collaborateurs de POLLENIZ et de tous les bénévoles qui œuvrent pour la protection des écosystèmes et qui assurent la surveillance, la prévention et la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

C'est donc en toute logique que vous avons voulu dédier ce numéro spécial à la gestion de certaines EEE et pas seulement aux RAE.

Ce nouvel agrément est un encouragement à continuer à œuvrer avec tous les bénévoles pour protéger la biodiversité et les écosystèmes végétaux.

POLLENIZ ne serait pas un acteur crédible sans son réseau de bénévoles, cet agrément est donc aussi le vôtre !

Bonne lecture,

Marc PONDAVEN,
Directeur général de POLLENIZ
Président Exécutif NEOVIZ Group

Sommaire

Les Espèces Exotiques Envahissantes : une menace pour la biodiversité	3
Agir au quotidien pour éviter la prolifération des Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE)	5
Le raton laveur, une Espèce Exotique Envahissante	7
Frelon asiatique à pattes jaunes (<i>Vespa nigrithorax</i>) : un accord national a été signé	8
EEE végétales	10
La berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>), une plante phototoxique	10
L'herbe de pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) : une menace pour les écosystèmes littoraux	12
Le séneçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) : une espèce particulièrement adaptée aux conditions littorales	14

Directrice de la publication

Aline COULON

Rédacteurs

Alain BULTEAU

Francine GASTINEL

Jérémy GOURDIEN

Valentin HENNEQUIN

Damien PADIOLLEAU

Marc PONDAVEN

Conception graphisme et mise en page

Céline GUENET

Théo LUMEAU

Photos

POLLENIZ, NEOVIZ Group

Impression

La Contemporaine

11 rue Edouard Branly

44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

PUBLICATION GRATUITE

Les Espèces Exotiques Envahissantes : une menace pour la biodiversité

Frelon asiatique à pattes jaunes, jussie exotique, écrevisse américaine, ragondin, rat musqué... Des animaux et des plantes venus du monde entier se sont progressivement installés, reproduits et dispersés dans nos régions, au point d'affecter la biodiversité locale, l'agriculture et la santé publique.

Il est donc important de se mobiliser contre ces espèces dites Espèces Exotiques Envahissantes.

QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE (EEE) ?

E comme **Espèce** Plantes, insectes, mollusques, amphibiens, mammifères, oiseaux, reptiles, algues, champignons, bactéries... Les Espèces sont des éléments du monde vivant, sauvages ou domestiques. On peut en trouver dans tous les milieux du monde, terrestres, aquatiques, marins, sur tous les territoires et à toutes les latitudes.

E comme **Exotique** Exotique, synonyme de non-autochtone, signifie que l'espèce a été introduite par les humains, volontairement ou accidentellement, dans un territoire distinct de son aire d'origine. Certaines espèces exotiques parviennent à s'installer durablement dans leur nouveau lieu de vie, et cela sans que ce soit toujours un problème sur le long terme.

E comme **Envahissante** Quand une espèce exotique, arrivée dans le milieu naturel de son nouveau territoire, trouve les conditions propices à son développement, comme l'absence de compétiteurs ou de prédateurs, elle s'acclimata, peut éventuellement coloniser d'autres milieux et proliférer. Elle peut alors menacer la biodiversité locale et provoquer des conséquences néfastes à la santé humaine et à certaines activités économiques. Elle est alors considérée comme envahissante.



Frelon asiatique à pattes jaunes



Berce du Caucase



Ragondin

LA FRANCE, UN DES PAYS LES PLUS TOUCHÉS D'EUROPE

Frontalière avec huit autres pays, bordée de trois mers ou océans différents, la France tient une position unique au sein de l'Europe. A la croisée des climats et des axes commerciaux traversant l'Europe, notre pays est particulièrement vulnérable aux invasions. Et le phénomène ne cesse de s'amplifier en France métropolitaine.



*Il faut savoir qu'en moyenne, sur 1000 espèces quittant leur territoire d'origine, 100 arrivent sur un nouveau territoire, 10 s'adaptent aux nouvelles conditions et 1 seule devient envahissante. **Aujourd'hui, l'Union Européenne recense 88 EEE comme étant préoccupantes.***

EEE : LES IMPACTS NÉGATIFS

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) reconnaît les EEE comme l'une des cinq causes majeures d'érosion de la biodiversité :

- La destruction, fragmentation et artificialisation des milieux naturels,
- La surexploitation des ressources naturelles,
- Le changement climatique,
- Les pollutions des océans, des eaux douces, du sol, de l'air,
- L'introduction et la propagation d'Espèces Exotiques Envahissantes.

En effet, les Espèces Exotiques Envahissantes entrent en compétition ou prédation avec les espèces autochtones. Elles prennent leur espace, leur nourriture, peuvent même être des prédateurs. Les Plantes Exotiques Envahissantes, quant à elles, transforment les habitats naturels, peuvent freiner l'écoulement d'une rivière ou empêcher la pénétration de la lumière, et de ce fait interdire toute croissance de plantes ou le développement de poissons.

Aussi, les EEE peuvent représenter un risque pour la santé humaine : insectes piqueurs, plantes allergisantes ou irritantes pour les voies respiratoires, certaines espèces sont aussi porteuses de maladies et de virus...

Enfin, l'impact économique peut s'avérer important, tant au niveau des pertes de cultures que de la dégradation des infrastructures.

Agir ensemble contre ces invasions est donc un enjeu essentiel pour nos sociétés afin de conserver l'équilibre de nature locale, pour notre propre santé et pour l'économie. C'est pour cela que nous avons, aujourd'hui, des réglementations internationales (sur le commerce, la diversité biologique, la protection et conservation des espèces), européennes (Règlements, Directives et Conventions EEE) et nationales (Code de l'environnement, loi biodiversité, plan d'action EEE...).

ÉVITER L'INVASION

PROTÉGER

Choisir, acheter et utiliser des plantes autochtones, c'est refuser que les EEE, très compétitives (dont certaines sont encore vendues), n'envahissent les jardins et bassins. Ne pas transporter ni relâcher tout ou partie d'un spécimen qui pourrait survivre et se reproduire (graines, racines, œufs, larves, morceaux...).

SURVEILLER


Il est important de connaître et reconnaître les Espèces Exotiques Envahissantes afin d'informer et d'agir pour en éviter la prolifération.

LUTTER

Notre action, rapide et collective peut permettre de stopper la propagation de l'espèce dès son apparition. Malheureusement, si elle s'installe, les moyens de lutte nécessaires exposent à des coûts croissants selon l'objectif recherché : éradiquer ou contenir l'espèce.

Quelques chiffres (source Office Français de la Biodiversité) :

 En Europe, le nombre d'EEE a augmenté d'au moins **76** % en 35 ans

 Au niveau mondial, les EEE ont contribué à **40%** des extinctions d'espèces enregistrées depuis 400 ans.

 Le coût des impacts et de la gestion des EEE en France et DOM-TOM est estimé à **395** M€ en 25 ans.

 En 2021, **47** espèces animales et **41** espèces végétales exotiques envahissantes sont reconnues préoccupantes.

Elles sont interdites d'introduction et d'utilisation en France métropolitaine et dans l'Union Européenne.

Agir au quotidien pour éviter la prolifération des Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE)

Aujourd'hui, leur expansion est quasiment terminée en France, mais, sur certains départements des Pays de la Loire, un arrêté préfectoral stipule que la lutte contre ces deux espèces est obligatoire de tout temps et en tout lieu.

D'ailleurs, depuis 2014, des textes européens imposent aux États Membres des « mesures efficaces de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne ».

LE RAGONDIN

Myocastor Coypus



Origine : Amérique du Sud
Introduit en France à la fin du XIX^e siècle pour sa fourrure
Espèce Exotique Envahissante (EEE) depuis 2016 en Europe



Poids : 5 à 9kg
Taille : 65 à 105cm

Signes distinctifs :

- 4 incisives rouges oranges
- Queue ronde (≠ castor : queue plate)
- Pattes palmées (≠ castor : pattes non palmées)



Alimentation : herbivore peu sélectif, quelques moules d'eau douce ou écrevisses

Prédateurs : Caïman et puma en Amérique du Sud. Pas de prédateurs naturels en France
Pas de pathogène connu régulant les populations
Bonne adaptation à tous les milieux humides.



LE RAT MUSQUÉ

Ondatra Zibethicus



Origine : Amérique du Nord
Introduit en France à la fin du XIX^e siècle pour sa fourrure
Espèce Exotique Envahissante (EEE) depuis 2017 en Europe



Poids : 1,5kg environ
Taille : 50 à 60cm

Signes distinctifs :

- Pattes non palmées
- Queue plate
- Mamelles en position ventrale



Alimentation : herbivore peu sélectif et quelques coquillages

Prédateurs : Peu de prédateurs naturels en France
Pas de pathogène connu régulant les populations
Bonne adaptation à tous les milieux humides.

POURQUOI RÉGULER LE RAGONDIN ET LE RAT MUSQUÉ ?

Pour les dégâts causés sur les berges.

Les espèces envahissantes sont l'une des cinq causes majeures d'érosion de la biodiversité. Les terriers creusés dans les berges des cours d'eau et des étangs fragilisent les terrains, contribuent à l'envasement et accélèrent le rythme des curages et recalibrages. Ils peuvent conduire à un effondrement des digues et des routes, ou à l'endommagement des ouvrages hydrauliques.

Enfin, des risques de blessures par chute dans les trous sont aussi fréquents.

Pour les dégâts causés aux cultures et aux plantes aquatiques

Les ragondins et rats musqués sont herbivores.

Pour se nourrir, ils s'attaquent aussi bien aux cultures (maïs, ray-grass, jeunes plantations...) qu'aux plantes aquatiques et semi-aquatiques, provoquant une diminution importante du couvert végétal en milieu humide et une modification de l'équilibre biologique des écosystèmes.

Pour éviter la transmission de maladies

Ils sont, l'un et l'autre, vecteurs de maladies, parfois mortelles telles que la leptospirose et peuvent être à l'origine de la contamination des eaux ou zones humides, ce qui représente un risque pour les usagers : baigneurs, pêcheurs, kayakistes, promeneurs...



Dégâts créés par les terriers de ragondins



Dégâts sur les plantations de maïs



Les zones de baignades peuvent être contaminées par les RAE

QUELQUES CHIFFRES



1 couple de **ragondins**

92 descendants en 2 ans

1 ragondin

est porteur de la leptospirose

2



32,5€

le coût annuel des dégâts agricoles engendrés par **1** ragondin



1 couple de **rats musqués**

420 descendants en 2 ans

2 rats musqués

sont porteurs de la leptospirose

3

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION ?

Contactez un piégeur bénévole que vous connaissez, le Président du GDON ou directement POLLENIZ. Vous pouvez aussi participer à la régulation des Rongeurs Aquatiques Envahissants en devenant piégeur. Contactez l'antenne POLLENIZ de votre département.

Le raton laveur (*Procyon lotor*), une Espèce Exotique Envahissante



Origine : Amérique du Nord & Centrale

Introduit dans les années 1920 pour la fourrure puis comme mascotte des troupes américaines de l'OTAN.



Poids : 5 à 6kg, maximum 10kg.

Taille : jusqu'à 130cm avec la queue.

Signes distinctifs :

- tête courte et large,
- masque facial s'étirant des yeux jusqu'au museau,
- queue touffue avec 4 à 7 anneaux bruns à noirs séparés par des poils clairs.

Longévité : 6 à 16 ans.



Alimentation : Omnivore :

poissons, amphibiens, oiseaux, invertébrés, petits mammifères, œufs, insectes, fruits, graines...

Prédateurs : peu de prédateurs en France.

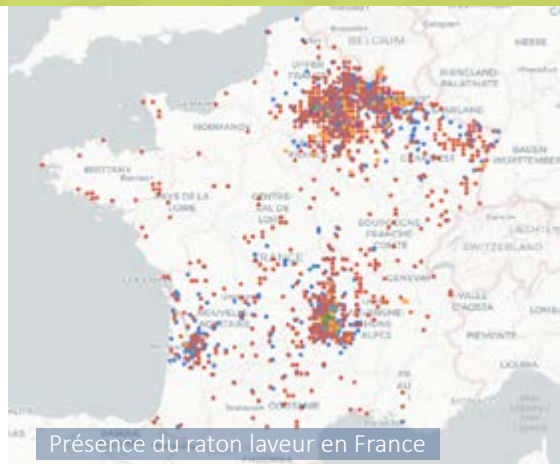
Espèce préoccupante pour l'Europe depuis 2016.



Le raton laveur doit son nom à l'observation répétée de son habitude à tremper ses aliments dans l'eau avant de les manger. Animal nocturne et crépusculaire, il vit le plus souvent en solitaire.

Le premier foyer dynamique de ratons laveurs se situe, dès les années 60, dans l'Aisne. Mais sa présence se multiplie dans plusieurs régions françaises : en Auvergne et en Gironde notamment.

Aujourd'hui, quelques spécimens ont été aperçus en Pays de la Loire.



LE RATON LAVEUR : UNE EEE

Depuis 2018, le raton laveur est considéré comme une EEE en raison de ses impacts sur l'environnement, l'économie et la santé.

En effet, de par son alimentation omnivore, il est un véritable prédateur pour les oiseaux nichant au sol et leurs couvées ainsi que pour les petits mammifères.

Il engendre des dégâts sur des cultures maraîchères et céréalières, notamment sur le maïs et peut occasionner des dégâts dans les poulaillers et les élevages.

Enfin, véritable vecteur de parasites et de virus, il peut transmettre certaines pathologies à l'Homme.

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION ?

En véritable sentinelle de la biodiversité, contactez l'antenne POLLENIZ de votre département !

Le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa nigrithorax*) : un accord national a été signé

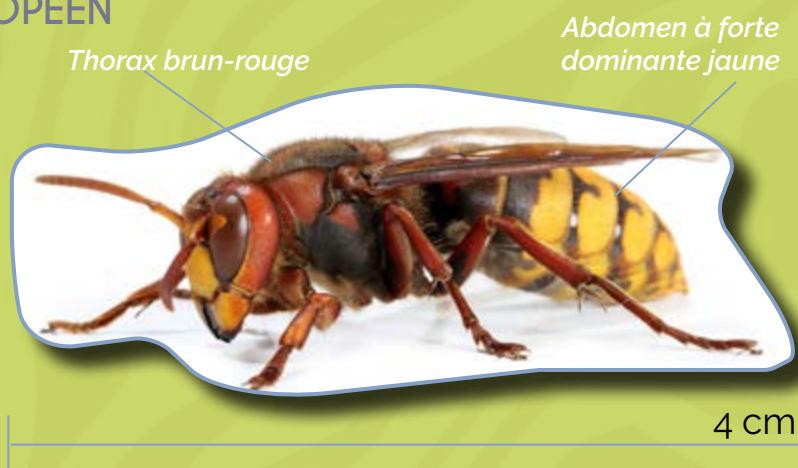
RECONNAÎTRE LE FRELON ASIATIQUE À PATTES JAUNES

Il présente quelques différences avec son cousin européen. La principale se trouve au niveau des pattes. En effet, le frelon asiatique est à dominance noire avec des pattes jaunes, alors que le frelon européen est brun/rouge et seul son abdomen est jaune. Aussi, contrairement aux idées reçues, le frelon asiatique à pattes jaunes est plus petit que le frelon commun.

FRELON ASIATIQUE À PATTES JAUNES



FRELON EUROPÉEN



Le frelon asiatique à pattes jaunes est arrivé accidentellement dans le Lot-et-Garonne, en 2004, caché dans une cargaison de poteries en provenance d'Asie. Depuis, il a colonisé la France entière.

Ses nids populeux peuvent se situer partout et leur comportement agressif lors du dérangement des nids en font un risque pour la santé publique. Côté apiculture, il est prédateur des colonies d'abeilles, menaçant leur survie et la production de miel. Plus largement, le frelon asiatique à pattes jaunes est un gros consommateur d'insectes pollinisateurs autochtones, impactant donc la biodiversité.



Mars à juillet
Pré-nid



Juillet à octobre
Nid secondaire



Octobre à décembre
Nid fin de saison

UN PROJET D'ACTION COLLECTIVE

Un accord national a été signé au sein de l'Association Française Santinaire et Environnementale (AFSE, une structure émanant des deux structures nationales FREDON France et Groupement de Défense Sanitaire France) stipule que ce sont les Organismes à Vocation Sanitaire (OVS) Végétaux (donc POLLENIZ pour les Pays de la Loire) qui sont désormais chargés d'organiser la lutte par la destruction des nids. Il est important de préciser que le Vesp'Action, primé à Bruxelles en novembre 2023, est conforme à ce plan national. Il n'y a donc pas de changement de stratégie en ce qui concerne la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes, sauf à la déployer sur tout le territoire ligérien. Pour leur part, les GDS et leurs sections apicoles ont la charge de la protection des intérêts des apiculteurs et du déploiement du piégeage de printemps.



UNE DISTINCTION EUROPÉENNE POUR LE VESP'ACTION

En novembre 2023, l'European Landowners's Organization (ELO) a organisé une journée européenne sur la biodiversité à Bruxelles, avec la collaboration du Parlement et de la Commission européenne. À cette occasion, POLLENIZ a reçu le prix d'honneur du jury lors de l'European Bee Award 2023, une cérémonie tenue au Parlement Européen.

Le prix a récompensé le modèle Vesp'Action de POLLENIZ, une méthode de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes développée en partenariat avec les collectivités locales des Pays de la Loire et des prestataires privés dans le domaine du Pest Control. Ce modèle est reproductible en France et en Europe. Il contribue ainsi à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes.



QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION ?

En cas de découverte d'un pré-nid ou d'un nid, contactez votre commune (conventionnée VESP'ACTION) qui vous indiquera les démarches nécessaires.

Espèce Exotique Envahissantes végétales

Introduites en France par les activités humaines et provenant de toutes les régions du monde, les EEE végétales se sont progressivement installées, reproduites et propagées au point d'affecter la biodiversité locale.

Citoyens, jardiniers, touristes, amoureux de la nature, tous les acteurs peuvent agir pour limiter la progression de ces espèces.

A ce jour, 41 espèces végétales exotiques sont interdites d'introduction et d'utilisation sur le territoire et dans l'ensemble de l'Union Européenne. L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense 1044 espèces exotiques de flore (toutes ne sont pas envahissantes bien sûr), dont 38% ont été importées pour des raisons ornementales et 29% sont des plantes utilisées en aquariophilie.

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), une plante phototoxique

La Berce du Caucase est une grande ombellifère originaire du massif montagneux éponyme. Elle a été introduite en Europe du Nord et de l'Ouest au XIXe siècle. Elle fut d'abord cultivée comme plante ornementale dans les jardins botaniques d'où elle s'échappa. Après une période de latence de près d'un siècle, elle révéla son caractère invasif à partir du milieu du XXe siècle.

La Berce du Caucase est une plante herbacée qui fleurit à partir du mois de mai et produit des graines dont la germination peut intervenir la même année à partir du mois de juillet.



Les impacts de la Berce du caucase

Sur l'économie et les activités humaines

Les grandes populations qu'elle peut former, notamment le long des cours d'eau, représentent une entrave à l'accès et à la circulation des pêcheurs et des promeneurs. Même si elle semble non toxique quand elle est consommée au stade juvénile, entre autres par les vaches et les chevaux, des cas de brûlure sur ces animaux ont été rapportés avec des plantes adultes. Sur le plan économique, leur élimination au niveau des bords de route, pour garantir la visibilité aux usagers, engendre des coûts non négligeables aux équipes d'entretien des collectivités locales. Quelques cas de brûlures d'ouvriers agricoles lors du désherbage des parcelles de betteraves ont été relevés.



Berce du Caucase

Sur la santé

La sève de la plante contient des furanocoumarines, molécules qui sont activées par la lumière solaire (substance photo-sensibilisante) et occasionnent des lésions de la peau. Celle-ci devient rouge, gonflée et de grandes cloques apparaissent au bout d'un ou deux jours. Ces lésions ont l'aspect de brûlures qui peuvent être graves.



Brûlures causées par la Berce du Caucase

Sur l'environnement

La Berce du Caucase est une espèce très compétitive qui, par sa croissance rapide et sa grande taille, monopolise rapidement l'espace, les ressources nutritives et la lumière nécessaires à l'établissement et à la survie de la végétation herbacée et des jeunes ligneux. Ce phénomène de monopolisation des ressources induit ainsi la disparition locale des espèces indigènes. Il amplifie également l'érosion au niveau des berges des cours d'eau, lorsque celles-ci sont dépourvues de ripisylve.



Monopolisation de la Berce du Caucase

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION ?

En véritable sentinelle de la biodiversité, contactez l'antenne POLLENIZ de votre département !

L'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*) : une menace pour les écosystèmes littoraux.

Originnaire de la partie médiane du continent Sud-Américain où elle croît au milieu des immenses prairies humides et le long des cours d'eau, l'Herbe de la pampa est une grande graminée (famille des Poacées) qui a été importée en Europe par un horticulteur écossais dans les années 1830.

En France, dès le début du XX^e siècle, la plante s'est échappée des jardins pour coloniser dans un premier temps les zones humides du littoral de la Méditerranée, pour ensuite se propager le long de la côte Atlantique et plus récemment gagner le littoral breton. Cette plante, très compétitive, menace aujourd'hui les écosystèmes littoraux et leurs végétations souvent fragiles.

RECONNAÎTRE L'HERBE DE LA PAMPA

Les feuilles sont particulièrement coupantes et peuvent occasionner de sérieuses blessures.

Inflorescences en panicules duveteuses et plumeuses, peuvent atteindre 2 mètres de diamètre et s'élever jusqu'à 1 mètre de haut.

Elle préfère les zones ensoleillées, mais s'adapte facilement aux différents endroits qu'elle colonise (dunes, pelouses humides, marais, fossés, friches...).

Une fois installée, il est compliqué d'éliminer l'Herbe de pampa. En effet, la fauche ou la coupe des tiges (à la base ou sous les plumeaux) permet d'éviter la dispersion des graines, sans empêcher la production de feuilles et de tiges l'année suivante. Il est donc recommandé d'arracher les jeunes pousses.

Enfin, elle produit un nombre important de graines, facilement dispersées par le vent.



Les impacts de l'herbe de la pampa

Sur l'économie

L'herbe de la pampa augmente le risque d'incendie avec ses tiges et feuilles sèches hautement inflammables.

Sur la santé

Les fleurs de l'herbe de la pampa peuvent provoquer des allergies en été. Les feuilles sont particulièrement coupantes et peuvent occasionner de sérieuses blessures notamment lors de la manipulation de la plante en vue de la contrôler.

Sur l'environnement

L'herbe de la pampa est une plante hautement compétitive qui colonise rapidement les milieux ouverts des marais arrière-littoraux et les pelouses dunaires. Elle représente une menace pour ces milieux souvent fragiles abritant un nombre important d'espèces menacées. Sa croissance rapide et l'accumulation d'une biomasse aérienne et souterraine importante lui permettent de capter la lumière, l'humidité et les nutriments au détriment des autres plantes, plus petites et moins compétitives. Son installation peut aboutir à la formation de peuplements denses, souvent impénétrables qui contribuent à la disparition des espèces indigènes. Elle a ainsi un impact sur la structure et la composition des communautés végétales, dont elle diminue la biodiversité.



QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION ?

En véritable sentinelle de la biodiversité, contactez l'antenne POLLENIZ de votre département !

Le séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) : une espèce particulièrement adaptée aux conditions littorales

Le Séneçon en arbre est originaire du continent nord-américain où il est présent des côtes atlantiques du nord-est des États-Unis au golfe du Mexique et s'épanouit le long des plaines côtières au sein des marais salés et arrière-dunaires. L'espèce a semble-t-il été importée comme plante ornementale en Europe dans la deuxième partie du XVIIe siècle. Particulièrement adaptée aux conditions littorales, elle a par la suite été largement utilisée dans le cadre d'aménagements littoraux, notamment afin de constituer des haies bordant les voies de communication et pour la végétalisation de giratoires. En France, on le retrouve aujourd'hui essentiellement le long de la côte méditerranéenne et sur la côte Atlantique.

RECONNAÎTRE LE SÉNEÇON EN ARBRE

C'est une plante dioïque, c'est-à-dire qu'il existe des individus mâles et d'autres femelles.

L'arbuste peut mesurer entre 1 et 4 mètres



Feuilles simples, alternes et courtement pétiolées, de forme oblongue et d'une longueur de 3 à 7 cm

La partie supérieure des feuilles est garnie de trois à huit dents

Les inflorescences terminales sont constituées de nombreuses fleurs blanches à l'aspect plumeux chez les individus femelles

Pour les mâles, de plus petites fleurs jaunâtres

Les plantes femelles produisent des fruits sous forme d'akènes striés de nervures pâles.

Le Séneçon en arbre est un arbuste à feuilles semi-persistantes (il perd une partie de ses feuilles en hiver)



Le Séneçon en arbre fleurit à la fin de l'été. La pollinisation est assurée par le vent et permet la production de fruits dès l'automne. Les graines germent en une à deux semaines lorsque l'humidité du sol est suffisante et les jeunes plants ont une croissance rapide : 30 à 40 cm par an. Les graines peuvent attendre jusqu'à cinq ans avant de germer. L'arbuste colonise les zones perturbées et anthropisées : accotements routiers, bords de chemins littoraux, haies et dunes rudéralisées sont ses terrains de prédilection.

La dispersion de graines constitue le mode de propagation préférentiel du Séneçon en arbre. La plante est en effet capable de produire plus d'un million de graines par individu. Comme beaucoup d'Astéracées, le Séneçon en arbre produit des akènes munis de soies qui facilitent leur dispersion par le vent sur des distances relativement importantes. Lorsqu'il est coupé, l'arbre drageonne, rendant très difficile son élimination.

Les impacts du séneçon en arbre

Sur l'économie

Le système racinaire du Séneçon en arbre peut endommager les infrastructures telles que les murs, les routes, etc.

Sur la santé

Le pollen du Séneçon en arbre est reconnu pour être allergène.

Sur l'environnement

Le Séneçon en arbre est capable de former des fourrés denses qui empêchent la germination et la croissance des espèces indigènes, les excluant par l'ombre. Il peut ainsi former des communautés monospécifiques portant atteinte à la végétation indigène envahie. Le Séneçon en arbre peut alors directement impacter les communautés subhalophiles dominées par des espèces indigènes dont certaines sont menacées à l'échelle régionale.



Fleurs mâles



Fruits sous forme d'akènes



Séneçon en arbre en hiver

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION ?

En véritable sentinelle de la biodiversité, contactez l'antenne POLLENIZ de votre département !



VOS CONTACTS EN PAYS DE LA LOIRE

POLLENIZ 53

17 bd des Manouvriers - Zone artisanale
53810 **CHANGÉ**
Tél. **02 43 56 12 40**
polleniz53@polleniz.fr

POLLENIZ 72

ZA de la Belle Croix
72510 **REQUEIL**
Tél. **02 43 85 28 65**
polleniz72@polleniz.fr

POLLENIZ 44

4 rue Sophie Germain
44119 **GRANDCHAMP-DES-FONTAINES**
Tél. **02 40 36 83 03**
polleniz44@polleniz.fr

POLLENIZ Siège social

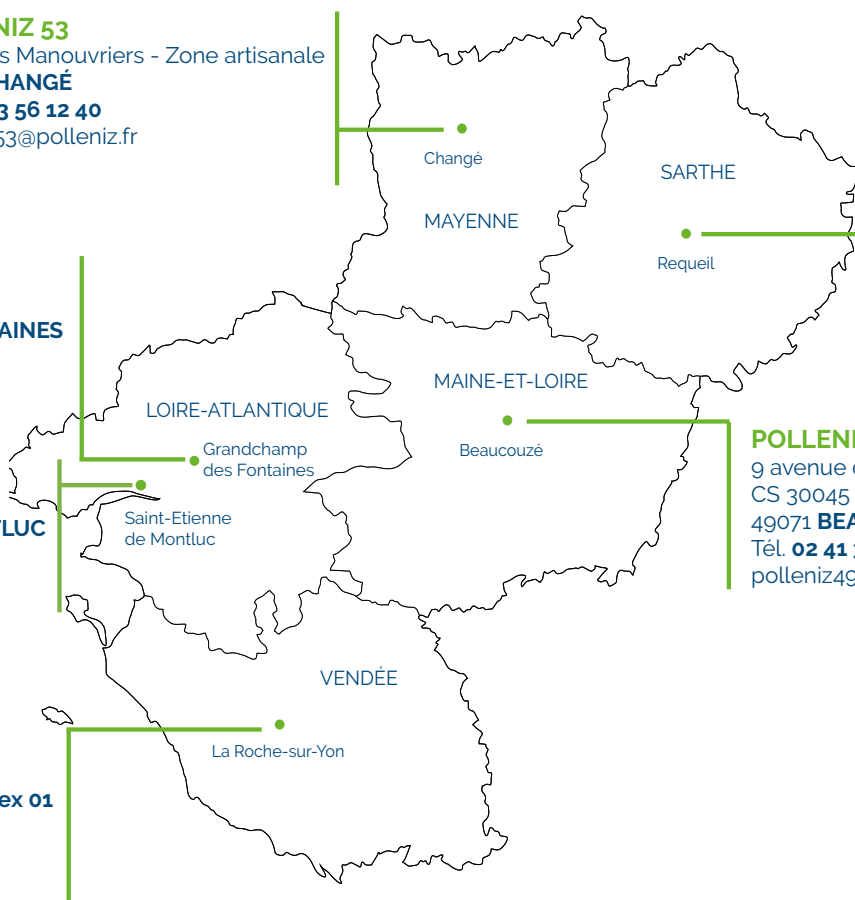
Veillage du bois de la Noue
44360 **SAINT-ETIENNE DE MONTLUC**
Tél. **02 55 11 44 34**
polleniz@polleniz.fr

POLLENIZ 49

9 avenue du Bois l'Abbé
CS 30045
49071 **BEAUCOUZÉ Cedex**
Tél. **02 41 36 76 21**
polleniz49@polleniz.fr

POLLENIZ 85

Allée des Druides - BP 141
85004 **LA ROCHE-SUR-YON Cedex 01**
Tél. **02 51 47 70 61**
polleniz85@polleniz.fr



www.polleniz.fr